

Commission départementale d'aménagement commercial
du 20/04/2011 à 14H30

Selon l'article R 752-20 du code de commerce, toute personne souhaitant être entendue par la commission peut en faire la demande. Cette demande, formulée par écrit et notifiée au secrétariat de la commission au moins cinq jours avant la réunion de celle-ci, doit comporter les éléments justifiant, d'une part, de l'intérêt de la personne concernée à être entendue et, d'autre part, des motifs qui justifient son audition.

Au cours de cette commission seront examinés les dossiers ci-dessous.

Dossier 56 D, déposé par *SNC RHODANIENNE*

Commune : CHASSE SUR RHONE

Projet : autorisation préalable à la modification substantielle, du projet de création d'un ensemble commercial autorisé le 6 avril 2010 sur 19 812 m² de surface de vente, comprenant la création de 11 moyennes surfaces et la diminution de la surface totale qui sera ramenée à 16 752 m², sur la commune de CHASSE SUR RHONE.

Dossier 57 D, déposé par SAS EUROCOMMERCIAL PROPETIES France

Commune : CHASSE SUR RHONE

Projet : autorisation préalable à l'extension de la galerie marchande du centre commercial de 3 060 m² de surface de vente à l'enseigne "Géant Casino" par la création de 15 boutiques et 4 moyennes surfaces, pour une surface totale portée à 13 582 m², sur la commune de CHASSE SUR RHONE.